

Bulletin d'information trimestriel
Janvier 2010



UNIPHOR

29, Bd Edgard Quinet - 75014 Paris
Tél.: 01.43.21.43.49 Fax : 01.43.21.49.93
E-mail : bureau-uniphor@orange.fr
www.uniphor.fr

meilleurs
VOEUX

2010

Pour
une meilleure
représentativité syndicale



LE MOT DU PRÉSIDENT



En ce début d'année 2010, période des vœux, tous les membres du bureau de l'UNIPHOR et moi-même vous souhaitons une bonne année, une bonne santé et surtout un bon moral. La période 2009 que nous venons de traverser, au delà de la crise mondiale, fut pour certains catastrophique et sans précédent. Les agriculteurs, les pépiniéristes et les horticulteurs ont vu leurs revenus chuter de 34 % en moyenne. Le revenu moyen des agriculteurs calculé pour 2009 est au même niveau que celui de 1994 (soit un recul de 15 ans !) alors que près de 300 000 agriculteurs ont disparu sur cette même période.

L'UNIPHOR partage les propos des décideurs nationaux, particulièrement sur les problèmes financiers, réglementaires, administratifs avec parfois le dysfonctionnement des organismes censés représenter nos professions. Aujourd'hui pour qu'un syndicat indépendant et apolitique mène des combats et soit également force de propositions, il faut des syndiqués passionnés. Nous travaillons avec acharnement :

- pour une interprofession représentative de notre filière horticole. Contrairement aux dires de nos détracteurs, l'UNIPHOR n'est pas une interprofession mais rassemble les divers métiers de l'horticulture, dont les paysagistes toujours en quête de reconnaissance et de statut ;

- sur le dossier des plateformes écologiques agricoles, au cœur de nos préoccupations avec la valorisation des « déchets verts » en compost bio et en biomasse dans le cadre de la diversification des métiers de l'agriculture, pour tourner la page des énergies fossiles et donner un complément de revenu aux agriculteurs.

Forte de ses 25 ans d'expérience, l'UNIPHOR sera extrêmement vigilante en 2010 notamment sur la problématique des phytosanitaires (ravageurs du palmier, tuta absoluta, cochenille des serres...). Trop de temps est perdu en réunions ou commissions alors qu'il y a urgence et c'est intolérable ! Nous constatons de graves dysfonctionnements sur l'interprétation des textes, des réglementations, sur la communication... qui empêchent d'établir des solutions. Nos entreprises, voire la sauvegarde du patrimoine végétal, sont actuellement soumises au bon vouloir de l'administration.

L'UNIPHOR est consciente de ces manquements et dénonce les responsables. La loi de modernisation agricole en cours de discussions nous donne l'espoir d'une représentativité syndicale nous permettant une écoute auprès des pouvoirs publics.

Devant le grand chantier de la mutation environnementale et les enjeux écologiques qui s'annoncent, tous les professionnels agricoles doivent se mobiliser. Les nouvelles normes et pratiques culturelles doivent s'accompagner d'un soutien aux professionnels : les mesures environnementales ont un coût. Les agriculteurs doivent vivre du fruit de leur travail et en obtenir des revenus stables et corrects grâce à des prix rémunérateurs. Ils ne peuvent plus supporter de nouvelles contraintes (parfois inefficaces) sans contrepartie.

Sachons relever ensemble les défis de ce début de XXI^e siècle. Nous sommes au croisement d'une nouvelle civilisation, la crise mondiale est là pour nous en faire prendre conscience. Quel avenir veut-on laisser à nos enfants ? L'agriculteur refuse de vivre de subventions, mais dans le contexte micro, macro et socio-économique, **si on veut encore une agriculture française durable, il faut une nouvelle politique agricole, soutenue par les pouvoirs publics.**

Avec beaucoup d'enthousiasme et d'optimisme, je vous renouvelle à tous mes meilleurs vœux pour 2010.

Max BAUER

SOMMAIRE

p.2

Edito Vœux du Président
Note Val'hor

p.3

Métiers du paysage
Réponse du Ministère
Lagunage

p.4

Métiers du commerce
Chiffres du Commerce et fête des mères
Val'hor

p.5

Métiers de la Production
Ravageurs du palmier :
lutter contre les réticences
Convention collective agricole

p.6 à 9

Dossier
Mesures environnementales :
quels impacts sur nos métiers ?

p.10 et 11

Actualité
Val'hor les déclarations d'activité
Défendons nos métiers
Rencontre

p.12

Libre parole
Petite Histoire
Annonce
Partenaires

Procédures Val'hor

Selon certaines annonces, Val'hor gagnerait la totalité de ses procès contre les opposants aux taxations volontaires obligatoires. A notre connaissance, seuls trois de nos adhérents sont poursuivis, aucune

procédure n'est close et nos adhérents n'ont, à ce jour, pas été condamnés.

Pour ce qui est des annonces des procès gagnés par Val'hor, nous ne pouvons dire si cela fait référence à de véritables procès (avocats vs avocats)

ou si les professionnels visés n'ont pas tout simplement abandonné par peur. M^{es} Bondiguel et Poirrier-Jouan sont toujours d'attaque et pour l'instant les adhérents de l'UNIPHOR n'ont pas perdu leur procès !

Convention collective du paysage : interpellation des ministères

La nouvelle convention collective du paysage a soulevé quelques inquiétudes, de par sa complexité. Suite à l'interpellation de plusieurs adhérents, l'UNIPHOR a écrit aux deux ministères concernés (Agriculture et Travail) afin qu'ils éclairent nos lanternes. A l'heure actuelle, seul le ministère de l'Agriculture nous a répondu.

Notre demande portait essentiellement sur l'article 6 des dispositions propres aux ouvriers et employés concernant le temps de trajet, dont la rémunération génère des incertitudes. Certains

trajets sont identifiés comme n'étant pas du temps de travail, alors même que la jurisprudence dans des cas identiques a estimé le contraire. De fait lorsqu'un adhérent pose la question à sa direction départementale du travail, cette dernière préfère préciser que son point de vue n'aura de valeur qu'après confirmation éventuelle par le tribunal des prud'hommes.

Outre ce problème technique, nous avons regretté que cette convention ne soit le fruit que d'un seul syndicat professionnel. L'attention du ministère s'est focalisée sur la question syndicale. Il nous a été rappelé les principes de représentativité. Pour ce qui est des

problèmes techniques concernant l'application de la convention, le ministère renvoie la balle dans le camp des juges, même s'il est rappelé que l'arrêté d'extension a émis des réserves sur certains points de la convention.

Nous tenterons au fur et à mesure des demandes d'éclairer les méandres de cette convention.

On peut tout de même regretter qu'il faille attendre les conflits sociaux et les procès pour que les règles du travail qui régissent l'ensemble d'une profession puissent être appliquées avec sérénité.

L'assainissement non collectif par filtre planté (lagunage)

Dans la gestion de l'eau au jardin, le paysagiste peut intervenir pour l'assainissement des eaux usées, en installant un filtre de pouzzolane planté (FPP), un système d'épuration des eaux usées domestiques utilisant les capacités épuratrices des végétaux et des bactéries.

Le FPP est constitué d'une fosse septique ou fosse toutes eaux, d'un bac dégraisseur, du filtre de pouzzolane planté et d'un système de rejet dans le milieu.

La pouzzolane, roche volcanique qui compose le FPP, est un support idéal pour le développement bactérien. En effet, le pouvoir de colonisation par les bactéries d'un élément de pouzzolane est 100 fois supérieur à celui du sable ou du gravier. De plus, sa forme irrégulière favorise les échanges gazeux et permet donc d'obtenir d'excellents résultats sur la gestion de la DBO5 (Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours). C'est sur ce filtre que seront plantés les végétaux adaptés aux milieux humides.



Les eaux usées sont donc épurées tout au long de leur cheminement dans le filtre de pouzzolane planté, et ce, principalement par l'action de la microfaune qui se développe sur les racines et la pouzzolane. L'eau épurée est ensuite rejetée dans le milieu via la filière adaptée.

Contrairement aux filières classiques d'assainissement (filtres à sable, tertre d'infiltration, ...), le FPP permet le traitement physico-chimique de l'eau avant son rejet dans le milieu : l'eau traitée par le FPP est de meilleure qualité qu'après un assainissement classique. Le FPP va au-delà des normes actuelles et participe à la protection des cours d'eau et des nappes phréatiques.

Les végétaux participent à l'épuration de l'eau en consommant les nitrates, les phosphates et en absorbant les métaux lourds. Parmi ces végétaux : roseaux, massette, iris des marais, phragmites, acorus, caltha, carex, etc. Ces plantes peuvent être mélangées avec des végétaux à potentiel esthétique. L'agencement permet de créer de véritables scènes aquatiques et participe à l'embellissement du jardin.

Cette technique permet d'allier la performance de filtration, le traitement des nitrates et phosphates, une esthétique permettant la mise en valeur de la zone de filtration, un gain de place (2 m² par habitant), une qualité de l'eau de rejet supérieure aux normes actuelles. Pour plus d'information ou une formation, contacter notre partenaire REFERENCE NATURE (www.referencenature.fr).

Quelques chiffres avec nuances

Selon TNS Sofres, les ventes de végétaux d'intérieur au premier semestre 2009 sont supérieures de 6,3 % à celles du premier semestre 2008. Les sommes dépensées sont elles aussi en augmentation, ainsi que le nombre d'entités achetées.

Concernant les professionnels, les fleuristes restent les premiers points de ventes, puis ce sont dans l'ordre les grandes surfaces, les jardinerie, les marchands ambulants, les horticulteurs, les jardinerie d'hypermarché, les grandes surfaces de bricolage et les grainetiers.

Les fleuristes ont également une avance qui pour l'instant semble confortable : ils représentent plus de la moitié du poids des différents lieux d'achats (57,2 % en valeur pour le 1^{er} semestre 2009). A noter cependant que dans ce classement, les grandes surfaces, les jardinerie d'hypermarché et les grandes surfaces de bricolage sont comptabilisées de manière distincte. Même si l'ensemble ne remet pas en cause la suprématie des fleuristes, on

doit tout de même se rappeler que souvent ces structures appartiennent à une même enseigne.

Ces chiffres très généraux ne donnent pas une idée précise en fonction du secteur géographique ou même du type d'achat. Impossible également de dire quels sont les facteurs qui expliquent les augmentations recensées. Reste la question de la rentabilité. De ce point de vue, l'augmentation constante des charges atténue l'aspect positif des chiffres avancés. Autre constat, les grandes surfaces et les enseignes se sont accaparé les marchandises 1^{er} prix avec peu de transformation. Il ne reste aux fleuristes que les produits de haute qualité et technicité. Cela n'est pas un mal en soi mais implique des salariés de qualité et un temps de préparation allongé. Au final, même si les professionnels de la vente florale voient le nombre des ventes progresser, il n'est pas certain que leur bénéfice en fasse autant : pour l'heure, les fleuristes tentent de maintenir leurs revenus. Ce qui ne veut pas dire que la réussite ne soit



pas au rendez-vous : nous voyons réussir de très bons fleuristes, passionnés par leur métier, curieux de nouveautés et faisant souvent et sans complexe appel à des formations.

La fête des mères

Reste à signaler dans le tableau qui précède, le « couac » de la fête des mères. Selon TNS, en 2009 la baisse des sommes dépensées représentait 35,4 % par rapport à 2008. La date du 07 juin fut sans doute la raison qui explique le recul : une fête des mères tardive entraîne généralement ce type de phénomène. En 2010, elle est fixée au 30 mai.

Mais allons jusqu'au bout du raisonnement. Nous sommes des professionnels



et ne le cachons pas, cet événement représente une part non négligeable de notre chiffre annuel. Pourquoi ne pas se battre pour avancer autant que faire se peut la fête des mères dans le mois de mai ? Selon une loi du 24 mai 1950, la fête des mères est fixée au dernier dimanche de mai, sauf si cette date coïncide avec celle de la Pentecôte. Sans bousculer la France, on pourrait admettre que la date soit celle du deuxième dimanche de mai. Plus de 62 pays dans le monde ont d'ailleurs choisi cette date dont l'Allemagne, l'Italie, la Chine, les Etats-Unis. De toutes les nations qui honorent les mères, c'est de fait le groupe le plus important. Les bien-pensants nous feront remarquer que c'est une fête en l'honneur des mères et que les aspects commerciaux doivent passer au second plan. Jusqu'à présent, le mélange des genres n'a choqué personne : les fêtes de Noël sont là pour le prouver.

Que cette proposition vous semble intéressante ou grotesque, nous attendons vos suggestions, vos idées pour tenter pourquoi pas de faire avancer ce dossier.

Mail : bureau-uniphor@orange.fr

Val'hor : les faux recommandés

Juste avant les fêtes de fin d'année, certains ont reçu une lettre cartonnée rose et bleu. Cette pseudo lettre recommandée envoyée par la Coface n'est qu'un simple rappel. Nous avons déjà signalé cette petite ruse de la part de l'organisme de recouvrement de la taxe Val'hor. En tout état de cause, il s'agit d'un simple rappel que vous devez conserver. Si vous avez le moindre doute, nous restons à votre disposition. Nous vous incitons également à regarder l'article sur les déclarations d'activité en page 10 de ce bulletin. Pour tout renseignement, contactez-nous.

Ravageurs du palmier : lutter contre toutes les réticences

Nous avons déjà publié un dossier exhaustif sur le sujet dans le bulletin de mai 2009. Notre syndicat souhaite convaincre l'ensemble des personnes concernées de mettre en place une lutte globale contre le ravageur. L'UNIPHOR est à l'origine d'une synergie qui regroupe actuellement plusieurs syndicats (UNIPHOR, AFPP, AMF) et des administrations (INRA, FREDON...). L'UNIPHOR a provoqué par divers contacts un ensemble de rencontres avec la Direction générale de l'agriculture et de l'alimentation (DGAL). Malgré nos avertissements et la méthode globale de lutte que nous avons élaborée avec l'aide de spécialistes, il reste des réticences.

Commençons par un résumé des événements. Alors même que l'infestation se généralise, l'UNIPHOR tente de promouvoir une méthode de lutte globale impliquant plusieurs modes opératoires, assainissement, injection, piégeage, etc. Face à ce plan de bataille, quelques administrations locales et quelques personnalités bien-pensantes défendent par confort la méthode de l'abattage systématique.

Malgré l'échec évident de cette méthode qui élimine le malade (palmier) sans combattre la maladie (charançon), les promoteurs de l'abattage persistent en usant de toutes les ficelles pour éviter une remise en cause de leurs certitudes.

Malgré le nombre croissant des avertissements, malgré le quasi-consensus sur l'urgence d'une lutte rapide, la minorité des inconséquents tente depuis le début de saborder toute initiative autre que les leurs. On peut craindre que d'autres logiques ou des intérêts dissimulés ne soient à l'œuvre derrière la mauvaise foi et les barrages systématiques.

Pour prouver que nous n'exagérons pas, voici deux exemples.

Nous avons appris lors de la dernière rencontre que seules les communes qui le souhaitent pourront mettre en place des mesures de lutte. Or, si une seule refuse de s'impliquer dans le combat contre le charançon, toutes les communes limitrophes ou situées dans les zones proches verront leurs efforts anéantis en quelques semaines. On comprend mal le raisonnement de nos adversaires pourtant c'est bien la solution qu'ils envisageaient avant que nous n'insistions pour que l'ensemble des communes sans exception prennent conscience de la gravité du problème.

Deuxième exemple significatif : nous avons appris qu'en cas de problème dans une pépinière, les méthodes d'assainissement ou d'injection seraient interdites au profit de l'abattage. Aucune raison logique n'a été avancée pour expliquer cette décision.

Suite à ces rencontres et après de rudes batailles durant lesquelles nous avons tenté d'éviter le pire, nous avons de nouveau interpellé le ministère de l'Agriculture. Il paraît évident que si dans un proche avenir les partisans du statu quo prennent l'ascendant sur la majorité, notre mouvement devra changer de méthode de combat.

A ce jour, la DGAL nous a promis et confirmé par écrit la sortie d'une note de service (en attendant l'arrêté ministériel) qui donnerait la possibilité de pratiquer une méthode globale de lutte intégrant l'assainissement physique des palmiers.

Dans cette lutte, l'UNIPHOR n'est pas isolée : nous sommes soutenus par Daniel Roques, Président d'AUDACE et Michel Ferry, chercheur à l'INRA.



Au premier plan Daniel Roques, à droite Michel Ferry et au second plan Roland Pelissier (Vice-président de l'UNIPHOR)

Convention collective agricole : assurances complémentaires des salariés



En 2008, une loi avait demandé aux partenaires sociaux de travailler de concert pour conclure des accords mettant en place des complémentaires santé pour les salariés de la production agricole.

Ces assurances devant entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2010. Tout aurait pu se passer sans accroc si les signataires n'avaient pas attendu le dernier moment pour finaliser l'accord. Conséquence : des entreprises prévenues au dernier moment et des salariés ne pouvant résilier à temps les éventuels contrats qu'ils ont déjà pris. De plus, nous regrettons le côté liberticide de

ces textes qui imposent aux professionnels une entreprise d'assurance.

Difficile de dire sur la base de quels critères ces entreprises sont choisies. Difficile également de comprendre pourquoi tout d'un coup les choix individuels faits par des adultes en pleine capacité sont remis en cause. Une question se pose : s'il était judicieux d'obliger ceux qui ne possèdent pas d'assurance complémentaire à souscrire de tels contrats, au nom de quoi toutes celles et ceux qui ont été prévoyants devraient voir leurs engagements balayés d'un revers de main ?

Mesures environnementales : quels impacts pour nos métiers ?

Le Grenelle de l'environnement et l'ensemble des mesures environnementales qui « fleurissent » de toutes parts vont sans doute changer nos métiers. Les impacts seront différents d'une profession à l'autre. On peut tout de même se demander si les promoteurs du 100 % naturel n'ont pas une fois de plus mis la charrue avant les bœufs. Voici quelques exemples des mutations en cours. Il faudra se poser la question de l'avenir version Grenelle. Le développement durable tel qu'il est envisagé (par exemple : le zéro phytosanitaire) n'est-il pas néfaste pour le développement tout court ? Une mutation est toujours un problème, surtout lorsqu'elle n'est pas réfléchie.

Produits phytosanitaires, la chasse continue

Depuis plusieurs années, la liste des produits phytosanitaires désormais interdits en France ne cesse de croître. Nous avons tous en tête les histoires autour du Gaucho, du Régent et des abeilles. On ne peut nier que certaines substances actives présentent des inconvénients disproportionnés au regard des avantages qu'elles procurent. Cependant quelles alternatives s'offrent réellement ?

Lutte biologique intégrée

Nous n'allons pas reprendre des principes que beaucoup connaissent déjà mais être francs sur le sujet.

Les procédés de lutte ou de protection biologiques intégrés (PBI) offrent une solution optimale pour lutter de manière efficace sans polluer. Seulement ces méthodes ont un coût, elles présentent certains risques (exemple d'auxiliaire qui s'est révélé nuisible) et ne fonctionnent qu'en espace clos.

Si la PBI est une solution une fois qu'elle est bien maîtrisée, elle ne concerne qu'un nombre restreint d'utilisateurs.



présentant un profil toxicologique et environnemental favorable.

Le produit n'a de surcroît pas besoin d'un dosage excessif pour être efficace. Il ne s'agit pas d'un herbicide universel mais c'est déjà un progrès. Nous regrettons tout de même qu'il faille être au pied du mur pour que les entreprises phytopharmaceutiques se penchent sur la question.

Reste à savoir si les professionnels seront gagnants, car au final, ce sont eux qui payent et paieront sans doute les volontés de protection environnementales.

Les molécules « propres »

Les lois françaises et européennes sont telles que les firmes phytopharmaceutiques sont bien obligées de travailler sur des produits plus « propres » si elles veulent envisager un avenir. Elles ont joué leur rôle pour éviter les interdictions de substances actives, mais la tendance étant ce qu'elle est sur le long terme les chances de résister davantage sont minces. La seule question est de savoir si les délais seront suffisants pour permettre à d'autres produits de remplacement d'être commercialisés et si au bout du compte les professionnels pourront se retourner. L'une de ces grandes entreprises de produits phytosanitaires a annoncé récemment la mise au point et la commercialisation d'une nouvelle substance active systémique

temps, nombre de substances actives anciennement utilisées pour remédier à ce type d'invasion ont disparu des listes de produits utilisables.

Si l'on passe sur les réticences de certaines administrations à imaginer d'autres solutions que l'abattage, on peut s'interroger sur l'utilité de dérogations à l'utilisation de produits interdits. La volonté de réduire, voire même de faire disparaître, l'usage des phytosanitaires peut se comprendre lorsqu'il existe des solutions alternatives fiables et en temps normal.

Face à un ravageur comme le charançon rouge et face à l'ampleur de l'attaque, est-il bien raisonnable de se priver de tout moyen de défense ? Il va de soi que les palmiers français restent des plantes ornementales et il faut espérer qu'en cas d'attaque d'un ravageur sur les cultures vivrières, les attermoissements et les réticences seront mis de côté.

Ecofondamentalisme

Certes le terme est barbare, il nous a été inspiré par le dossier des ravageurs du palmier.

Le charançon rouge du palmier s'attaque depuis des années aux pays du pourtour méditerranéen. Cet insecte qui était inconnu sous nos climats s'est trouvé un nouveau terrain de jeu à cause de l'activité humaine. Dans le même



Les communes et le zéro phytosanitaire

Les contraintes sur l'usage du phytosanitaire ont poussé certaines communes à choisir de nouveaux modes de gestion de leurs espaces verts.

Jusqu'à présent, cette gestion était horticole. La nature était considérée comme devant être maîtrisée, d'où l'utilisation des produits phytosanitaires. Désormais la question porte justement sur les produits phytosanitaires et notamment le désherbage. Les solutions envisagées sont diverses et les administrations locales doivent avant tout communiquer car en ville la végétation est souvent qualifiée de « mauvaise herbe ». Ce qui est acceptable en milieu rural devient intolérable dès qu'il existe un minimum de béton.

Pour ce qui est des solutions visant à éviter l'usage des produits phytosanitaires, on peut les classer en 3 catégories :

- la première consiste à laisser la flore spontanée se développer. Cela pose avant tout le problème de l'acceptation

des habitants et dans un second temps celui d'éventuelles plantes invasives. Aujourd'hui, personne ne s'est encore lancé dans une politique aussi radicale. Il y a certes des tentatives mais elles restent limitées à quelques zones.

- le second procédé vise à empêcher la pousse. Si l'on ne peut plus combattre avec les herbicides, autant faire en sorte qu'il n'y ait rien à combattre. Dans cette optique, les méthodes sont le paillage, les plantes couvre-sol, etc. Certaines communes s'interrogent sur la conception et les aménagements des voiries : éviter les jointures, étanchéifier les pieds des mobiliers urbains, etc.

- l'enherbage contrôlé. Il s'agit d'une solution combinant les deux premières : on laisse la végétation spontanée prendre sa place mais elle reste sous contrôle avec des opérations d'entretien visant à limiter sa prolifération.



Quel peut être l'impact de telles mesures sur la filière horticole ? Les communes doivent dans un avenir proche réduire de moitié l'utilisation des phytosanitaires. Pour toutes celles qui en ont les moyens, les méthodes d'entretien vont changer. Pour les petites communes, les mesures environnementales vont-elles les pousser à faire appel aux professionnels du paysage et même dans certains cas aux producteurs ? Compte tenu des modalités de passation des marchés publics de plus en plus obscures, on peut en douter.

Opinion

Nous ne sommes pas éco-coupables

L'écologie est devenue un puissant moteur. Philosophique, militante puis politique, elle est en passe de devenir économique. En tant que professionnels de la nature, nous pourrions nous en réjouir sans honte ni crainte. Dès 2004, l'UNIPHOR s'opposait à la fabrication de terreaux qui ne seraient pas obtenus à partir des seuls déchets verts. A l'époque, peu d'interlocuteurs étaient au fait de la démarche. Cinq ans plus tard nous présentons le dossier des Plantes-Formes Ecologiques Agricoles, issu de cette démarche, et de fait les choses ont changé. En cinq ans, la curiosité a fait place à l'intérêt.

Cependant, je m'interroge sur la conscience écologique de nos contemporains. Depuis plusieurs années, les questions environnementales sont présentées sous un aspect purement émotionnel. Lorsque des professionnels de la filière décident de chauffer les serres au bois, d'arroser au goutte à goutte, c'est parce que la méthode est à la fois efficace, saine pour l'environnement et économiquement viable.



L'émotionnel, lui, ne cherche pas des solutions efficaces : il veut des responsables. Il y a quelques années, les producteurs de maïs ont été ouvertement accusés d'assécher l'ouest du pays, montrés du doigt à des téléspectateurs eux-mêmes consommateurs de maïs ou d'animaux nourris au maïs. Le coupable trouvé, l'affaire fut classée.

L'écologie émotionnelle est par définition velléitaire et donc inutile pour l'environnement. Elle engendra des comportements systématiques, des contraintes insurmontables ou à défaut

des taxes. En tout état de cause, elle ne résoudra aucun problème. Une fois qu'elle aura désigné une cible, elle passera à la suivante.

Nous devons tenir une ligne d'écoresponsabilité, expliquer, conseiller, trouver la méthode efficace et saine pour l'environnement. Cela ne permettra sans doute pas d'éviter les reproches et encore moins les taxes, mais si nous cédon à l'émotionnel et à ceux qu'il entraîne, nous serons acculés, accusés, évacués et finalement oubliés.

Laurent DEVAUX

L'avenir est-il dans les « métiers verts » ?

Le boom des métiers liés à l'environnement

Selon l'Institut Français de l'Environnement (IFEN), en 2007 les emplois liés à l'environnement étaient en progression de 12 % quand la moyenne tous domaines confondus était de 6 %. Le contexte n'est bien sûr pas étranger au phénomène : il y a évidemment la lutte contre le réchauffement planétaire, la sensibilisation aux questions de pollution et aux questions énergétiques. Plus concrètement, les métiers liés à la gestion de l'eau, des déchets, des milieux naturels sont devenus en quelques années des destinations d'avenir. Le discours a changé, et depuis quelques années, il faut appliquer des normes environnementales qui ne sont pas du domaine de la théorie. Le nombre de normes devant se multiplier, il paraît logique de miser sur ces métiers.

Si pour l'instant la gestion de l'eau et celle des déchets monopolisent plus de 80 % des emplois de ce secteur d'activité, on peut envisager avec la prolifération des textes que les autres branches (gestion des milieux naturels, énergie renouvelable...) vont voir, elles aussi, leurs effectifs augmenter.

Par contre, rien ne dit que cet élan pourra faire naître des métiers spécifiques. En effet, les professionnels du bâtiment peuvent et vont intégrer les données énergétiques dans leur propre métier et il est fort peu probable que l'on assiste à la création de « maçons bio ». L'environnement pourrait donc occasionner plus de transformations d'emplois que de créations.



Les nouveaux diplômes

Depuis quelques mois, voire quelques années, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche remet la main à la pâte des diplômés agricoles. Dans le secteur de l'aménagement, trois diplômes sont sur les rangs : le diplôme d'aménagement paysager (formation menant vers les entreprises du paysage), un diplôme « Gestion maîtrise de l'eau et assainissement » et enfin l'ancien bac « nature » rebaptisé « Gestion du milieu naturel et de la faune ».

Pour simplifier les choses, nous dirons que ce bac GMNF a pour but de former des professionnels de l'aménagement des espaces naturels. Allons plus loin dans la simplicité en disant que l'on souhaite former des paysagistes de la nature.

Les promoteurs de ces nouvelles formations sont sans doute partis du constat que de nombreux travaux peuvent ou doivent être réalisés dans des zones qui ne sont pas ciblées par des professions existantes. L'exemple des berges de rivières peut illustrer ce propos. On peut également constater que certaines entreprises forestières ou agricoles se transforment peu à peu en entreprises d'aménagement du territoire, il en va de même pour certains paysagistes. Cette nouvelle formation

surfe sur l'expansion des métiers liés à l'environnement. Il y a fort à parier que de nombreux jeunes seront attirés par l'idée, surtout lorsqu'en parallèle on annonce une baisse constante des revenus de la production agricole. Reste à savoir si l'emploi suivra, et sur ce sujet il convient de rester prudent. En effet une étude publiée en 2008 par l'IFEN révèle que si les jeunes s'inscrivent surtout dans des cursus liés à la nature c'est dans les domaines pollution, nuisances et risques que se trouvent les débouchés.

Formation Conseil

Le ministère de l'Ecologie tente depuis quelques mois de chiffrer en termes d'emplois l'impact des mesures du Grenelle de l'environnement. S'il est difficile de prévoir avec précision quel peut être le résultat sachant que bon nombre de facteurs entrent en ligne de compte, il y a une branche d'activité pour laquelle une estimation est possible : celle de l'appui aux entreprises (formation, conseil). Même s'il s'agit de chiffres à la louche, on peut avancer le nombre de 17 000 emplois pour l'ensemble de l'agriculture à nombre constant d'exploitations et d'emplois agricoles bien évidemment.

Ce qui de fait n'est pas acquis...



Les conséquences pour les professionnels

Si nous venons de faire un tour d'horizon de certaines pratiques qui concernent les services publics, les professionnels ne sont pas oubliés par les mesures environnementales. En 2006 déjà, plusieurs arrêtés avaient mis en place une série de mesures liées à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (PPP). C'est de fait le sujet le plus important : les produits phytosanitaires sont en fait la principale cible des mesures environnementales. Précédemment les textes ont pris des mesures techniques pour l'utilisation de ces produits, préparation des bouillies, gestion des fonds de cuve (règles de dilution, distance minimale des points d'eau), délai d'accès aux parcelles après traitement, mélanges de PPP, etc.

Lors du Grenelle de l'environnement, il a été décidé de diminuer de 50 % l'usage des pesticides d'ici 10 ans. Ecophyto 2018 rassemble une centaine de mesures qui visent à donner aux agriculteurs et aux utilisateurs professionnels des pratiques économes en produits phytosanitaires.

Si certaines sont en fait la reprise des textes précédemment édictés sur le sujet, d'autres concernent l'accélération de la recherche agronomique sur les méthodes alternatives et des formations à l'utilisation. D'ici 2014, les professionnels qui achèteront des PPP devront être titulaires d'un certificat attestant de la bonne maîtrise de leur utilisation. Le plan Ecophyto 2018 met l'accent sur la professionnalisation des métiers de la distribution et du conseil phytosanitaire.

A partir du 1^{er} mars, plusieurs matières actives feront l'objet d'un retrait d'au-



torisation de mise sur le marché et sont déjà interdites : dichlobénil, cyanamide, chlorate, dicofol, beauvaria brongnartii, propanil, bromure de methyl, permanganate de potassium et butraline. Cette liste s'ajoute à celle du 21 février 2009 qui avait déjà énuméré des interdictions pour : acide formique, anthraquinone, malathion, captane, zirane, diuron, dichlorobenzène, thiabendazole, chlorpyrifos, chlorathalonil, dioxyde de silicium, huile animale, huile de colza, phoxime, bioresméthrine, methomyl, amitraz.

Pour tout renseignement sur les listes des produits retirés du marché vous pouvez consulter le site :

e-phy.agriculture.gouv.fr

Nous ne pouvons lister l'ensemble des mesures, mais en voici quelques-unes.

Les chambres d'agriculture avec le concours d'ADIVALOR (à ne pas confondre avec une interprofession bien connue de la filière) récupèrent 2 fois

par an les bidons de PPP, propres, secs et sans trace.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les pulvérisateurs dont les rampes excèdent 3 mètres de largeur doivent subir un contrôle technique tous les 5 ans. Pour les pulvérisateurs achetés neufs il y a moins de 5 ans, le premier contrôle obligatoire intervient 5 ans après la première mise sur le marché.

Les entreprises de parc et jardin doivent posséder le certificat DAPA et utiliser uniquement les produits avec la mention jardin en ZNA.

Nous sommes habitués aux mesures contraignantes qui visent la protection de l'environnement. Mais si leur but est louable, l'esprit qui prévaut à certaines décisions nous inquiète. La question reste de savoir si les produits et méthodes de substitution d'une part existeront en nombre suffisant pour pallier tous les problèmes et d'autre part si leur efficacité sera au moins équivalente à celle des produits actuels.

AUDACE

Pour ne pas se retrouver le bec dans l'eau, l'UNIPHOR cherche depuis plusieurs mois des partenaires efficaces et compétents sur l'ensemble des sujets qui touchent notre filière. Pour tout ce qui est engrais, PPP, etc, nous travaillons avec AUDACE, une association regroupant les utilisateurs et les distributeurs de l'agrochimie.

AUDACE est notamment connue pour ses victoires lors de la défense d'agri-

culteurs s'étant procuré des produits phytosanitaires au sein de l'Union Européenne.

Forts de plusieurs années d'expérience, ses membres ont démontré leurs compétences en termes de législation européenne et de droit des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques.

Vous pouvez consulter le site : www.audace-ass.com



Val'hor – Déclarations d'activité

Comme chaque année vous allez, quelle que soit votre activité, recevoir une déclaration d'activité pour la taxe Val'hor de l'année à venir. Nous vous rappelons qu'en accord avec les conclusions de nos avocats, nous vous demandons de remplir ces déclarations.

Nous savons que beaucoup d'entre vous estiment qu'il s'agit de paperasse supplémentaire. Cependant, en cas de non-déclaration, les problèmes de procédures vont se multiplier. Remplir la déclaration et la renvoyer vous permet de vous identifier comme des opposants sincères et surtout prêts à se défendre et à être défendus. En tout

état de cause, remplir la déclaration d'activité ne remet pas en cause, que ce soit de manière formelle ou juridique, la contestation de la cotisation.

Nous vous rappelons, comme nous vous l'avions signalé dans le précédent bulletin, qu'il est souhaitable désormais de signer les déclarations d'activité.

Après échange avec nos avocats, il est clair que l'absence de signature, si elle reste un acte symbolique, n'apporte rien sur le plan juridique.

Dans les paragraphes qui suivent, nous reprenons la partie de l'article du précédent bulletin qui concernait les déclarations d'activité.

Adhérents commerçants (fleuristes, grossistes, jardinerie, graineteries)

La déclaration d'activité se présente sous la forme d'une lettre envoyée en courrier simple. Cette lettre comporte deux pages. Les deux pages sont à l'entête de Val'hor.

La première page :

Appel à contribution Campagne 201X - Facture n° 201X-XXXX

On trouve un tableau où figurent des surfaces et le montant des taxes afférentes, avec quelques cases déjà remplies qui reprennent les informations des précédentes déclarations. Cette première page est en réalité une facture. Sur cette page, il n'y a rien à faire, sauf si vous constatez que le montant réclamé ne correspond pas à la surface de votre magasin.

La seconde page :

Déclaration d'activité

Il s'agit d'un ensemble de cases visant à renseigner la Coface sur l'établissement. Cette page se termine par un tableau comprenant une liste des métiers du commerce horticole.

Vous pouvez corriger des éléments erronés et pour plus de sécurité rappeler votre surface de vente dans la case « surface de vente totale ».

Conseils d'utilisation

Remplissez les documents si vous devez rectifier des informations fausses.

Sur la déclaration d'activité, remplissez la case surface de vente pour plus de sécurité.

Ne réglez pas, ne joignez aucun montant, vous pouvez signer sous la phrase qui suit.

Rajoutez sur la page « Appel de contribution campagne 2010 » la phrase suivante : « *La présente déclaration ne vaut pas acceptation de la cotisation Val'hor. Nous contestons cette cotisation dans la mesure où son règlement aboutit à une adhésion forcée à un organisme. De plus, dès lors qu'aucune prestation individualisée n'est réalisée à notre profit par Val'hor, cette cotisation ne peut être assujettie à la TVA* ».

Renvoyez les deux pages à l'adresse de la Coface (en bas de la page « Appel de contribution »). Vous devez renvoyer l'appel de contribution et la déclaration d'activité.

Remplir, renvoyer et signer cette déclaration ne remet pas en cause la contestation de la cotisation.

Adhérents producteurs, paysagistes et élagueurs

Sur la première page cochez le cas qui vous concerne (producteurs cas n° 2, paysagistes cas n° 3). Puis dans le cadre joutant, donnez le nombre de vos salariés.

Sur la seconde page cochez dans le grand tableau « activité » votre activité principale.

Ne réglez pas, ne joignez aucun montant (c'est la MSA qui est chargée du recouvrement), vous pouvez signer sous la phrase qui suit.

Sur la page « Questionnaire d'activité », écrivez la phrase suivante : « *La présente déclaration ne vaut pas*

acceptation de la cotisation Val'hor. Nous contestons cette cotisation dans la mesure où son règlement aboutit à une adhésion forcée à un organisme. De plus, dès lors qu'aucune prestation individualisée n'est réalisée à notre profit par Val'hor, cette cotisation ne peut être assujettie à la TVA ».

Remplir, renvoyer et signer cette déclaration ne remet pas en cause la contestation de la cotisation. Renvoyer l'ensemble à l'adresse indiquée en bas de page.

En cas de doute contactez-nous en joignant vos coordonnées complètes (mail inclus).



Avec l'UNIPHOR, défendons et construisons l'avenir de notre profession

Pour défendre et construire, il faut être nombreux et unis.

Dans nos professions, notamment les producteurs serristes pénalisés par les coûts de chauffage et par la crise, nous devons nous mobiliser et nous regrouper ; et non nous résigner et accepter de nous faire écraser par les taxes et charges abusives.

L'UNIPHOR a défendu avec succès ses adhérents contre la taxe CNIH. Le CNIH dissous, ses anciens dirigeants se sont empressés de le remplacer par Val'hor sans consulter la base. L'interprofession Val'hor ne regroupe qu'un nombre restreint de professionnels et ne peut prétendre représenter l'ensemble de la filière.

Les adhérents de l'UNIPHOR, comme pour le CNIH, refusent de payer la taxe Val'hor (qui ne cesse et ne cessera d'augmenter) de même que Provea. Si nous voulons continuer à nous défendre comme nous l'avons fait par le passé contre le CNIH, nous devons nous mobiliser. Défendre la profession et construire son avenir avec une interprofession ? Oui, mais une interprofession gérée avec transparence par des professionnels élus.

Notre président et son vice-président ont rencontré le ministère de l'Agriculture pour lui présenter les différents dossiers, notamment la classification des métiers du paysage, les coûts insupportables des énergies.

Ils ont demandé une détaxation significative des produits pétroliers et des prêts à taux zéro pour l'installation d'écrans thermiques d'isolation des serres.

Ils ont également reçu Monsieur F. NIHOUS dans le cadre de sa mission auprès du ministère de l'Agriculture pour une journée débat concernant la revalorisation des déchets verts, suivie d'une visite sur une plate-forme écologique de valorisation de ces déchets.

Plusieurs autres dossiers ont également été traités.

Marc GRAS

Aidez-nous dans notre combat pour maintenir votre défense afin que nous puissions vivre dignement de nos métiers.

Adhérez à l'UNIPHOR

Plus nous serons nombreux et plus nous aurons la force de nous défendre.

Plus d'infos sur le site :

www.uniphor.fr



Rencontre avec Val'hor

L'UNIPHOR s'est positionnée et a fait des propositions concrètes lors de la réunion avec le président de Val'hor le 15 octobre dernier. Depuis, nous n'avons aucun retour. Pourtant l'accueil a été cordial et les échanges constructifs.

Depuis maintenant deux ans, l'UNIPHOR a pris une position claire et objective sur l'interprofession. Nous sommes opposés à Val'hor telle qu'elle fonctionne et administre la profession horticole aujourd'hui. Nous prôtons une interprofession représentative de nos professions dont les éventuels prélèvements seraient équitables, transparents et adaptés aux demandes et obligations auxquelles l'horticulture française doit faire face.

Il faut que les professionnels responsables que nous sommes réalisons que l'interprofession pourrait être un outil de travail indispensable au bon fonctionnement de toutes les entreprises.

Les pouvoirs publics nous donnent cette possibilité de nous organiser, il



faut donc que tous les professionnels puissent se sentir concernés et impliqués dans ce que peut être cet organisme.

Pour ce faire, il est impératif que toute la profession soit consultée, c'est l'un des désaccords majeurs avec l'interprofession. Comment imaginer qu'une profession se reconnaisse et respecte un organisme dont les signataires représentent une minorité d'entreprises ? La majorité des exploitants ne sont pas syndiqués, et tous les syndicats ne sont pas signataires. Le système de vote que propose donc l'UNIPHOR, pour tous, est le même que celui utilisé pour les chambres d'agriculture, à savoir que

tous les exploitants pourront s'exprimer (syndiqués ou non) de la façon la plus simple qui soit : au mode de scrutin « à la majorité » et par courrier.

Seule la démocratie générera le respect et le bon fonctionnement d'une interprofession

Ensuite de nombreuses zones obscures doivent être éclaircies : la facturation de TVA pour une cotisation à un organisme, la non-récupération de cette dernière pour les producteurs facturés par la MSA, l'aberration de faire facturer les commerçants par un organisme de recouvrement qui coûte d'entrée fort cher, etc.

Une réunion tripartite ministère/Val'hor/UNIPHOR devait se faire suite à la réunion d'octobre. Le silence de Val'hor ne laisse que peu d'espoir quant à la construction de ce que pourrait être cette réelle interprofession. Mais l'UNIPHOR continue sa démarche et questionnera à nouveau le ministère de l'Agriculture très prochainement.

Roland PELISSIER



UNIPHOR

Il était une fois des professionnels, exaspérés par toujours plus de charges en tous genres, imposées par le biais de décisions prises en catimini par des gens ne représentant en rien leurs intérêts et qui, en plus, s'en moquaient éperdument, considérant que seules leurs voix faisaient foi en haut lieu. Hé bien, ces professionnels ont décidé de prendre en mains leur destinée.

Ils se sont réunis et regroupés sous la bannière de l'UNIPHOR. Certes beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis ce jour, des problèmes ont été résolus, d'autres sont toujours d'actualité, le combat se poursuit, toujours renouvelé.

Désormais, sous l'impulsion de nouvelles équipes, l'UNIPHOR a souhaité réorienter sa stratégie en apportant des initiatives novatrices, et en participant davantage à l'élaboration des dossiers : classification des métiers du paysage, plates-formes écologiques, ravageurs du palmier, Val'hor, Provea, etc.

Grâce à tout cela, l'UNIPHOR est aujourd'hui un interlocuteur incontournable de la filière horticole auprès des autorités.

Son expertise est de plus en plus écoutée, son avis de plus en plus entendu.

Le bilan de fin d'année est plutôt positif, mais toutes nos professions sont en souffrance à cause des diverses crises qui les traversent et les secouent avec force.

Pourtant il va bien falloir continuer à se retrousser les manches. Mais comment va-t-on faire avec de moins en moins de bras ? Les professionnels disparaissent les uns après les autres, surtout dans le secteur production. Pour tous les syndicats de la filière, ce constat est porteur de conséquences. Si pour les années à venir, nous voulons un syndicat plus écouté donc plus fort, il faudra très vite tirer les conséquences de la situation actuelle.

Ne pensez surtout pas que vos intérêts seront défendus par d'autres que vous. Si vous ne vous investissez pas vous-même, rien ne se fera.

Mobilisez-vous !

Bernard THOMAS

Partenaires

AFPP
Association Française
des Professionnels du Palmier



Audace
Association

ANNONCE

Vends importante exploitation horticole au nord de la France : 14 000 m² de serre dont 6 000 sub-irrigués. Parking macadam - matériels - foncier.

Possibilité d'association et/ou d'accompagnement. Contacter l'UNIPHOR.